



17 février 2023

(23-1162)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

COSTA RICA: LOI N° 7169 – LOI VISANT LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LA CRÉATION DU MICITT

Membre présentant la notification	COSTA RICA
--	-------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 7169 – Loi visant la promotion du développement scientifique et technologique et la création du MICITT
Objet	Autre
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CRI/23_1143_00_s.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
La Loi n° 7169 établit un cadre général pour la promotion, l'organisation et l'orientation des activités scientifiques et technologiques afin d'en stimuler la création, la diffusion, le transfert et l'utilisation. Elle porte également création du Ministère des sciences, de l'innovation technologique et des télécommunications (MICITT). Cette institution est l'entité responsable des secteurs des sciences, de l'innovation, des technologies, des télécommunications et de la gouvernance numérique.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	1 ^{er} août 1990
Autre date	Publication: 1 ^{er} août 1990

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 janvier 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère des sciences, de l'innovation, des technologies et des télécommunications +506 2239-2200 micitt@micitt.go.cr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.